



Compte rendu

Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion

Le 12 février 2021, le Bureau de la CLE du SAGE Baie de Lannion s'est réuni en visioconférence.

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux

Etaient présents :

Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur François Ponchon, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long
Madame Gaby Cadiou, Conseil régional de Bretagne
Monsieur Gervais Egault, Lannion-Trégor Communauté

Excusés :

Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Etaient présents :

Monsieur Patrice Desclaud, Association Eau et Rivières de Bretagne
Monsieur Yves Le Bihan, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Excusés :

Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer
Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne
Représentant GAB22/CEDAPA

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Etaient présents :

Monsieur Pierre Prodhomme Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Monsieur Bruno Lebreton Mission InterService sur l'Eau et la Nature des Côtes d'Armor

Assistaient également à la séance

Madame Françoise Lidou (CD22)

Monsieur Emmanuel Thérin (politique de l'Eau Guingamp Paimpol Agglomération)

Madame Gwenaëlle Briant (responsable politique de l'Eau Lannion-Trégor Communauté)

Madame Lucie Chauvin (coordinatrice SAGE Baie de Lannion, Lannion-Trégor Communauté)

Madame Mélanie Ozenne (CRB)

Madame Julie Bertillon (responsable service milieux aquatiques Lannion-Trégor Communauté)

Madame Sophie Collet (service assainissement Lannion-Trégor Communauté)

Monsieur Stéphane Guichard (Directeur Eau potable et Assainissement Lannion-Trégor Communauté)

Madame Adriane Sudour (Cycl'eau)

Excusés :

Madame Solenne Le Du (coordinatrice BVLG Lannion-Trégor Communauté)

Monsieur Samuel Jouan (coordonnateur BVVL Lannion-Trégor Communauté)

Ordre du jour :

- **Rappels - Orientations et objectifs fixés dans le SAGE Baie de Lannion**
- **Inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE et préparation de l'avis soumis en CLE**
 - o Bilan de la réalisation des inventaires sur le périmètre du SAGE BL et précautions
 - o Proposition de rectification des inventaires
- **Présentation des projets soumis à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides et préparation de l'avis soumis en CLE**
 - o accès non imperméabilisés permettant le pâturage
 - o infrastructures publiques de traitement des eaux usées ainsi que les réseaux qui les accompagnent
- **Avis du Bureau de la CLE : « Dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement collectif des eaux usées de TREBEURDEN »**
- **Actualités et questions diverses**

Pièces jointes en annexe :

- ✦ support de présentation
- ✦ avis n°B_2021_01 du Bureau de la CLE
- ✦ avis n°B_2021_02 du Bureau de la CLE
- ✦ avis n°B_2021_03 du Bureau de la CLE
- ✦ avis n°B_2021_04 du Bureau de la CLE
- ✦ avis n°B_2021_05 du Bureau de la CLE
- ✦ avis n°B_2021_06 du Bureau de la CLE

Madame Annie Bras-Denis, Président de la Commission Locale de l'Eau, introduit la séance.

1. Rappels - Orientations et objectifs fixés dans le SAGE Baie de Lannion

Lucie Chauvin, coordinatrice du SAGE Baie de Lannion, rappelle les orientations et objectifs du SAGE Baie de Lannion en matière de protection, gestion et de préservation des zones humides.

✚ *Cf. support de présentation*

Suite à la question posée par Patrice Desclaud, Bruno Lebreton rappelle que le rôle des zones humides sur la biodiversité est compris dans la notion de fonctions biologiques indiquée dans la disposition 58.

2. Inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE et préparation de l'avis soumis en CLE

✚ *Cf. avis n°B_2021_01 du Bureau de la CLE (annexe)*

✚ *Cf. avis n°B_2021_02 du Bureau de la CLE (annexe)*

✚ *Cf. support de présentation*

Relevé de décision :

La modification des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain Bureau de CLE. Les modifications ont pour objectif notamment de permettre le passage des demandes de modification des inventaires des zones humides et les dossiers de dérogations à la règle n°3 du SAGE encadrant les nouveaux projets en zones humides.

Bruno Lebreton (MISEN22) précise que la problématique liée au classement des lagunes d'assainissement en zones humides est rencontrée également pour les plans d'eau.

3. Présentation des projets soumis à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides et préparation de l'avis soumis en CLE

✚ *Cf. avis n°B_2021_03 du Bureau de la CLE (annexe)*

✚ *Cf. avis n°B_2021_04 du Bureau de la CLE (annexe)*

✚ *Cf. avis n°B_2021_05 du Bureau de la CLE (annexe)*

✚ *Cf. support de présentation*

Pour analyser les dossiers de dérogation à la règle du SAGE Baie de Lannion et les modifications apportées à l'inventaire des zones humides, le Bureau de la CLE propose de mettre en place le fonctionnement suivant :

1. Proposition de rédaction d'un avis aux dossiers de demande de dérogation suite à une analyse des dossiers et/ou l'organisation d'une visite de terrain en groupe de travail technique comprenant les techniciens chargés de la mise en œuvre des programmes d'action « milieux aquatiques » sur les bassins versants et les représentants techniques représentatifs des trois collèges composant la Commission Locale de l'Eau, à savoir :

- Communautés d'agglomération

- Eau et rivières de Bretagne
- Chambre d'agriculture
- DDTM22 ou MISEN 22

2. Présentation des dossiers de demande de dérogation en Bureau pour avis.

En réponse à François Ponchon (Président BV Lieue de Grève, représentant de Lannion-Trégor Communauté), Annie Bras-Denis et Lucie Chauvin précisent que projets de chemins d'accès non imperméabilisés en zone agricole sont bien travaillés en partenariat avec les techniciens milieux aquatiques et la coordinatrice des bassins versants de la Lieue de Grève.

Des analyses de la qualité des eaux au niveau des exutoires pluviaux seront réalisés afin de déterminer l'influence de la tête de bassin versant du Quinois au flux d'azote mesuré sur ce cours d'eau.

Gwenaëlle Briant (Lannion-Trégor Communauté) précise que l'exploitation de monsieur Le Rolland a signé la charte individuelle d'engagement dans le Plan de lutte contre les algues vertes 2016-2021.

4. Avis du Bureau de la CLE : « Dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement collectif des eaux usées de TREBEURDEN »

↓ Cf. avis n°B_2021_06 du Bureau de la CLE (annexe)

↓ Cf. support de présentation

Stéphane Guichard (Lannion-Trégor Communauté) précise que les contrôles de branchements ont démarré en 2015 sur les secteurs prioritaires. 22% des branchements ont été contrôlés sur le système d'assainissement de Trébeurden, 110 branchements ont été évalués non conformes. Les contraintes liées à l'épidémie COVID ont entraîné un retard dans les contrôles. Les objectifs en matière de contrôle et de mise en conformité affichés dans le SAGE sont ambitieux par rapport à la réalité.

Il est proposé dans l'avis formulé de décaler le délai d'un an pour la réalisation des contrôles de branchements afin de prendre en compte les contraintes de réalisation.

Bruno Lebreton rappelle que la CLE est dans son rôle en incitant les collectivités à aller plus loin sur ces thématiques.

La réhabilitation des dispositifs d'assainissement est généralement réalisée au moment des ventes immobilières.

Gervais Egault (Lannion-Trégor Communauté) réaffirme la volonté de LTC d'aller voir chaque commune pour faire un bilan des contrôles des dispositifs d'assainissement. Il informe les membres du Bureau que la question des mises en conformité des dispositifs d'assainissement est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine commission n°3 de Lannion-Trégor Communauté. Il rappelle également qu'au-delà du contrôle, l'enjeu porte sur la mise en conformité.

Bruno Lebreton (MISEN22) précise que si on fait des efforts sur la mise en conformité des branchements, des économies sur la volumétrie des stations d'épurations pourront être réalisées. Le surdimensionnement des stations d'épuration pourrait entraîner dans le futur une non-conformité.

Bruno Lebreton (MISEN22) informe qu'il a été sollicité par Lannion-Trégor Communauté pour participer à la conférence des maires organisée le 9 mars prochain. Bruno Lebreton est invité à présenter la position de la Préfecture des Côtes d'Armor vis-à-vis des systèmes d'assainissement et de leur mise en conformité. La question de la surcharge hydraulique en lien avec l'arrivée d'eaux parasites sera également abordée.

A la demande de Jean-Pierre Giuntini (Guingamp Paimpol Agglomération), Bruno Lebreton précise qu'il peut intervenir pour d'autres communautés d'agglomération.

Gaby Cadiou (Conseil régional de Bretagne) précise que la Région Bretagne a ciblé Lannion-Trégor Communauté comme prioritaire pour l'accompagnement à la mise en conformité des systèmes d'assainissement.

François Ponchon (Lannion-Trégor Communauté) souligne que, dans le cadre de la mise en œuvre du PLAV, les agriculteurs interrogent régulièrement la conformité des systèmes d'assainissement. Les travaux sur la station de Ploumilliau ont permis d'améliorer la qualité des eaux du Kerdu. Les travaux démarreront prochainement sur la station de Saint-Michel-en-Grève (bassin versant du Roscoat). « Nous devrions davantage communiquer ».

Françoise Lidou (CD22) souligne la satisfaction de voir se concrétiser ce projet qui permettra de remédier aux problèmes récurrents de déversements dans le marais du Quellen (propriété du Conseil Départemental des Côtes d'Armor).

Annie Bras-Denis précise que le marais du Quellen figure parmi les sites proposés par LTC dans le cadre du dépôt de la candidature à un appel à manifestation d'intérêt de la Région Bretagne pour la création de nouvelles réserves régionales.

Stéphane Guichard apporte des précisions au calendrier présenté dans le dossier d'autorisation : L'ensemble de la phase réglementaire devrait être terminée en 2021 (Enquête publique et CODERST). L'arrêté préfectoral pourrait être signé avant fin 2021.

Pierre Prodhomme (AELB) rappelle que l'agence de l'eau peut accompagner les projets de réduction des eaux parasites.

Sophie Collet (LTC, service assainissement) précise que les projets en phase d'étude avant-projet sont partagés avec l'AELB.

Annie Bras-Denis propose que soient présentés l'état d'avancement et la stratégie mise en œuvre pour la mise en conformité des dispositifs d'assainissement lors d'une Commission Locale de l'Eau.

5. Actualités et questions diverses

Lucie Chauvin informe les membres du Bureau que seront organisés prochainement :

- un [séminaire « qualité des eaux et zones tampons » \(9 mars 2021\)](#). Les inscriptions sont ouvertes à l'ensemble des membres des commissions locales de l'Eau
- un [cycle de formation organisé par l'APPCB](#) (assemblée permanente des présidents de CLE de Bretagne) destiné aux élus.
 - o 7 avril 2021 à Saint-Brieuc : formation « cycle de l'eau »

Suite au dernier Bureau de CLE, Patrice Desclaud (ERB) avait adressé un courrier aux membres du Bureau les interrogeant sur le respect de la règle du SAGE sur les zones humides au moment de l'analyse des dossiers de demande de dérogations. Aujourd'hui, il est satisfait des échanges qui ont eu lieu en Bureau.

Madame Annie Bras-Denis
*Présidente de la CLE du
SAGE Baie de Lannion
Vice-Présidente de
Lannion-Trégor Communauté*

